ACCUEIL DE LOISIRS
RÉSERVATIONS
DES VACANCES D'ÉTÉ 2017
DU 10 AU 31 JUILLET 2017

1 FEUILLE PAR FAMILLE - A DÉPOSER EN MAIRIE

NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE LÉGAL : ……

☎ fixe : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| **☎ portable :** |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| **☎ travail :** |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Cochez les réservations pour chaque enfant

NOM : ……
PRÉNOM : ……
DATE DE NAISSANCE : ……

JUILLET	Journée
LUNDI 10	
MARDI 11	
MERCREDI 12	
JEUDI 13	
LUNDI 17	
MARDI 18	
MERCREDI 19	
JEUDI 20	
VENDREDI 21	
LUNDI 24	
MARDI 25	
MERCREDI 26	
JEUDI 27	
VENDREDI 28	
LUNDI 31	
TOTAL	

NOM : ……
PRÉNOM : ……
DATE DE NAISSANCE : ……

JUILLET	Journée
LUNDI 10	
MARDI 11	
MERCREDI 12	
JEUDI 13	
LUNDI 17	
MARDI 18	
MERCREDI 19	
JEUDI 20	
VENDREDI 21	
LUNDI 24	
MARDI 25	
MERCREDI 26	
JEUDI 27	
VENDREDI 28	
LUNDI 31	
TOTAL	

NOM : ……
PRÉNOM : ……
DATE DE NAISSANCE : ……

JUILLET	Journée
LUNDI 10	
MARDI 11	
MERCREDI 12	
JEUDI 13	
LUNDI 17	
MARDI 18	
MERCREDI 19	
JEUDI 20	
VENDREDI 21	
LUNDI 24	
MARDI 25	
MERCREDI 26	
JEUDI 27	
VENDREDI 28	
LUNDI 31	
TOTAL	

Le programme des activités est présenté sur la plaquette des vacances et disponible sur le site internet de la commune : www.nort-sur-erdre.fr

Rappel :
Le service scolaire de la mairie facture en fin de mois les prestations correspondant aux réservations. Seules les absences justifiées par un certificat médical au nom de l'enfant ou les absences signalées 8 jours à l'avance ne seront pas facturées.
Les chèques vacances, les chèques sport-loisirs et les chèques CESU sont à remettre en mairie avant la période de fréquentation. Leur montant sera déduit sur la facture.
Rappel de l'amplitude d'accueil : **matin 8h - soir 18h30**.

Je m'engage à respecter le règlement de fonctionnement.

Date : …… Signature :

Contacts :* ACCUEIL *DE LOISIRS : 02 40 72 14 78 / SERVICE ENFANCE JEUNESSE : 02 51 12 01 44
alsh-aps@nort-sur-erdre.fr* / *enfance.jeunesse@nort-sur-erdre.fr